SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1881-1882.

Projet de Loi allouant des Crédits supplémentaires et complémentaires aux Budgets du Ministère des Travaux publics des exercices clos, 1880 et antérieurs, et de l'exercice 1881.

(Voir les Nºs 29 et 70, session 1881-1882, de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous presents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1880 et antérieurs) pourront être imputées à charge du Budget des Travaux Publics, pour l'exercice 1881, jusqu'à concurrence de fr. 267,754-17, et y formeront un chapitre XII, subdivisé comme il suit:

§ 1er. ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 110. Honoraires des avocats (exercice 1880) . . . fr. 3,418 65

§ 2. PONTS ET CHAUSSÉES.

BATIMENTS CIVILS.

ART. 111. Travaux d'entretien (exercice 1880). . 3,667 90

CANAUX ET RIVIÈRES.

Art. 112. Travaux d'entre-\(Ex. 1879, fr. 600 \) tien. \(\ldot - 1880, \ . 140,000 \) \(\ldot \)

PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

ART.	113.	Travaux d'en- tretien.)Ex.1879, f) — 1880	r.	3,237 100,552	65 "	
						— 103,789	65

FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 114. Frais d'études et d'adjudications (exercice 1879), fr. 30 »

ART. 115. Frais d'études pour l'amélioration des voies navigables (exercice 1879), fr. 8,077 17

PERSONNEL.

§ 3. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

POSTES.

ART. 118. Traitement des facteurs
(exercice 1880) . fr. 553 58

ART. 119. Matériel, etc. (exercice
1879) 6,151 "
6,704 58

TÉLÉGRAPHES.

ART.	120.	Traitemen	nts des	fonction-				
		naires,	etc.	(exercice				
		1880) .			806	22		
		•					7,510	80
				Total .			267,754	17

ART. 2.

Des crédits complémentaires, à concurrence de 6,735,490 francs, sont alloués au Département des Travaux Publics pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget de 1881. Ils sont répartis comme il suit entre les divers articles de ce budget auxquels ils sont rattachés.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART.	5 .	Matériel.													fr.	35,00 0	"
------	------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	----------------	---

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Art. 9. Bâti	ments civils	.—Travaux d'entretien	159,620	"	
ART. 10.	-	Travaux extraordinaires	30,000	*	
					189,620
ART. 43. Frais	s d'études, d	l'impression, d'adjudications	, etc		41,000
ART. 46. Trai	tements et ir	idemnités des chefs de burea	u, etc	•	20,000

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER.

ART. 59. ART. 60.	Servicescomn	nuns.—Salaires. 9,500 Matériel. 300,000		
ART. 62.		Secours. 8,000		
			317,500	
ART. 65.	Voies et trav <mark>a</mark>	ux. — Salaires	1,121,000	
ART. 69.	Fract. et maté	riel —Salaires. 1,525,500		
ART. 71.	-	Combus-		
		tible. 1,346,670		
ART. 72.		Entret. 1,214,700		
ART. 74.	Transports.	- Salaires . 302,600		
ART. 76.	_	Frais d'ex-		
		ploitation. 142,400		
ART. 77.		— Camionnage .200,000		
Art. 79.		- Redevances		
		aux Com-		
		pagnies 102,000		
			- 4,833,870	
Art. 81.	Contrôles des	recettes. — Salaires	. 7,000	
				6,279,370

CHAPITRE V.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

ART.	86.	Postes. — T	raite	ements des	fact	teurs		. 66,000	,	,	
ART.	91.	Télégraphes.		Traiteme	nts						
				ires, etc .		.30,000	"				
ART.	92.	Télégraphes.		Salaires.		14,500	"				
ART.		• -		Entretien							
					-		-	104,500	77		
							_		_	170,500	"
									$\overline{6}$	735,490	-,

ART. 3.

Ces divers crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1881.

Bruxelles, le 26 janvier 1882.

Le Président de la Chambre des Représentants,

(Signé) A. LE HARDY DE BEAULIEU.

Les Secrétaires,

(Signé) Pety de Thozée. Léon d'Andrimont.